



Séance ordinaire du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenue dans la salle des Comités de la Maison du Citoyen, 25, rue Laurier, Gatineau, le mercredi 17 mars 2010 à 9 h 30 à laquelle sont présents monsieur le maire Marc Bureau, président, monsieur le conseiller Luc Montreuil, vice-président, madame la conseillère Denise Laferrière et messieurs les conseillers Alain Riel et Denis Tassé formant quorum du comité.

Sont également présents, monsieur Robert F. Weemaes, directeur général, madame Marie-Hélène Lajoie, directrice générale adjointe, messieurs Michel Tremblay, directeur général adjoint, André Lambert, directeur général adjoint, M<sup>e</sup> Suzanne Ouellet, greffier et M<sup>e</sup> Richard D'Auray, greffier adjoint.

**CE-2010-334**

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU COMITÉ EXÉCUTIF DE LA VILLE DE GATINEAU TENUE LE 24 FÉVRIER 2010**

**CONSIDÉRANT QU'**une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenue le 24 février 2010 a été remise aux membres du comité exécutif :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité adopte le procès-verbal tel que soumis.

Adoptée

**CE-2010-335\***

**AMENDEMENT À L'ENTENTE APPROUVÉE LE 8 MAI 2007 CONCERNANT LE PROJET PLACE DU MUSÉE, PHASES 5A, 5B ET 5C ET MODIFICATION DE LA RÉOLUTION NUMÉRO CE-2007-614 - DISTRICT ÉLECTORAL DE DESCHÊNES - ALAIN RIEL**

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal, par sa résolution numéro CM-2007-505 en date du 8 mai 2007, acceptait une entente concernant le projet Place du Musée, phases 5A, 5B et 5C;

**CONSIDÉRANT QUE** la résolution numéro CM-2007-505 en date du 8 mai 2007 et l'entente intervenue prévoient le remboursement d'une quote-part municipale relative à l'enfouissement des réseaux d'utilités publiques;

**CONSIDÉRANT QUE** les coûts réels des travaux réalisés sont plus élevés que les coûts indiqués à la résolution numéro CM-2007-505 et à l'entente approuvée le 8 mai 2007 et qu'il y a lieu de les amender afin de refléter les coûts réels :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité recommande au conseil d'accepter l'amendement proposé à l'entente approuvée le 8 mai 2007 concernant le projet Place du Musée, phases 5A, 5B et 5C afin de modifier le montant de la quote-part municipale indiquée à l'article 7a.

De plus, ce comité modifie sa résolution numéro CE-2007-614 en date du 2 mai 2007 et recommande au conseil de modifier sa résolution numéro CM-2007-505 en date du 8 mai 2007 afin d'augmenter le montant remboursable de 875 000 \$ à 1 475 000 \$, net de ristourne, et ce, à même le règlement numéro 404-2007 et son amendement, le tout sujet à l'approbation du règlement numéro 404-1-2010 par les autorités compétentes.

Les fonds à cette fin, au montant de 600 000 \$, seront pris à même le règlement numéro 404-2007 et son amendement.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier sont autorisés à signer l'amendement à l'entente.

Un certificat du trésorier a été émis le 12 mars 2010 conditionnellement à l'approbation du règlement d'emprunt numéro 404-1-2010.

**La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.**

Adoptée

CE-2010-336

**AUTORISATION À LA FIRME CIMA+ MANDATÉE PAR LA VILLE DE GATINEAU POUR LA PRÉSENTATION DES DOCUMENTS NÉCESSAIRES AUX AUTORITÉS COMPÉTENTES AFIN D'OBTENIR LES APPROBATIONS REQUISES POUR LES TRAVAUX DE PROLONGEMENT ET TRAVAUX CORRECTIFS DE L'ÉGOUT PLUVIAL ET DU FOSSÉ DE DRAINAGE EXISTANTS AU COMPLEXE SPORTIF MONT-BLEU - DISTRICT DE L'ORÉE-DU-PARC - MIREILLE APOLLON**

**CONSIDÉRANT QU'**un mandat a été octroyé par la délégation de pouvoir 84441 à la firme CIMA+ pour la préparation du rapport d'évaluation environnementale requis par la Commission de la capitale nationale, selon les informations montrées au plan numéro G09-042-04 pour le prolongement de l'égout pluvial et les travaux correctifs du fossé de drainage existants au complexe sportif Mont-Bleu afin de solutionner le problème du drainage pluvial sur ce site;

**CONSIDÉRANT QU'**une demande de certificat d'autorisation doit être déposée auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs pour le prolongement de l'égout pluvial et les travaux correctifs du fossé de drainage existants au complexe sportif Mont-Bleu :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise la firme CIMA+ à présenter tous les documents requis aux autorités compétentes en vue de l'obtention des autorisations nécessaires pour l'approbation des plans et devis pour le prolongement de l'égout pluvial et les travaux correctifs requis au fossé de drainage existants au complexe sportif Mont-Bleu.

De plus, la firme CIMA+ est autorisée à présenter aux autorités compétentes, une fois les travaux complétés, une attestation signée par un ingénieur quant à la conformité des travaux avec les autorisations accordées.

Adoptée

CE-2010-337

**SOUMISSION 2009 SP 319 - SERVICES PROFESSIONNELS D'INGÉNIEURS-CONSEILS - PLANS, DEVIS ET SURVEILLANCE EN RÉSIDENCE POUR LE PROJET DE RÉFECTION DES RUES 2010 - SERVICES DES INFRASTRUCTURES**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité adjuge un contrat à la firme Génivar, 500, boulevard Gréber, Gatineau, Québec, J8T 7W3 pour la prestation de services professionnels d'ingénieurs-conseils pour la préparation de plans et devis et la surveillance des travaux avec résidence pour le projet de réfection de rues 2010, au montant total de 244 566,26 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 27 janvier 2010, et ce, étant la soumission ayant obtenu le meilleur pointage final après évaluation par un comité de sélection, le tout conformément à la grille d'évaluation autorisée à la résolution numéro CM-2008-756 en date du 2 juillet 2008.

La firme Génivar est autorisée à présenter, pour approbation, tous les documents se rapportant à ces travaux aux autorités compétentes en la matière, si la situation est nécessaire.

De plus, la firme Génivar est autorisée à présenter aux autorités concernées, une fois les travaux complétés, une attestation signée par un ingénieur quant à la conformité des travaux réalisés avec les autorisations accordées.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
18-10002-018-74905	233 732,76 \$	Honoraires professionnels - Pavage 2010
04-13493	10 833,50 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 12 mars 2010.

Adoptée

CE-2010-338

**SOUSSION 2010 SI 012 - FOURNITURE DE SERVICES PROFESSIONNELS - ACCEPTATION DES DOCUMENTS D'APPEL D'OFFRES - GRILLE D'ÉVALUATION, NOMINATION DES MEMBRES DU COMITÉ DE SÉLECTION - POLITIQUE DU PATRIMOINE – SERVICE DES ARTS, DE LA CULTURE ET DES LETTRES**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Gatineau est un acteur important en matière de protection, de conservation et de mise en valeur du patrimoine;

**CONSIDÉRANT QUE** la politique du patrimoine de la Ville de Gatineau identifie le patrimoine comme un élément à part entière de la culture et de l'identité de notre communauté;

**CONSIDÉRANT QUE** la réalisation d'une politique municipale du patrimoine a été inscrite aux priorités d'action 2008-2010 de la politique culturelle;

**CONSIDÉRANT QUE** le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine du Québec a prévu un montant de 23 000 \$ pour la réalisation de cette politique dans le cadre de son entente de développement culturelle avec la Ville 2008-2011 :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte les documents d'appel d'offres pour le mandat de services professionnels pour un spécialiste ou une firme spécialisée en patrimoine afin d'élaborer la politique du patrimoine de la Ville de Gatineau, comprenant les cahiers suivants : avis aux soumissionnaires, incluant la grille d'évaluation et de pondération des soumissions, services, soumission, clauses administratives, offre de services et offre de prix.

De plus, ce comité nomme les membres suivants au comité de sélection du consultant en patrimoine :

- monsieur Jacques Briand, chef de division, Animation culturelle, Service des arts, de la culture et des lettres;
- madame Sonia Blouin, agente culturelle en patrimoine, Service des arts, de la culture et des lettres;
- monsieur Marco Pilon, chargé de projet en design urbain, Service de l'urbanisme et du développement durable;
- monsieur Bernard Savoie, chef de section, Gestion de la documentation et des archives, Service du greffe;
- madame Viviane Perreault, ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine;
- un représentant de la Division de l'approvisionnement du Service des finances, à titre de secrétaire du comité et observateur.

La Division de l'approvisionnement du Service des finances est autorisée à lancer un appel d'offres sur invitation auprès des firmes situées sur le territoire de la province de Québec.

Adoptée

CE-2010-339

**ACHAT D'IMPRIMANTES POUR LA BILLETTERIE ÉLECTRONIQUE - SERVICE DE POLICE**

**CONSIDÉRANT QUE** l'article 573.3 (2<sup>o</sup>) et (6<sup>o</sup>) de la Loi sur les cités et villes stipule que les dispositions concernant l'adjudication des contrats ne s'appliquent pas à un contrat dont l'objet est la fourniture de matériel qui est conclu avec un fournisseur qui est le seul en mesure de fournir celui-ci après que des vérifications documentées et sérieuses ont été effectuées pour s'assurer de l'unicité de ce fournisseur et dont l'objet découle de l'utilisation d'un progiciel ou logiciel et vise à assurer la compatibilité avec des systèmes, progiciels ou logiciels existants :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité adjuge un contrat à la firme Groupe Techna inc., 400, boulevard Henri-Bourassa Est, numéro 150, Montréal, Québec, H3L 1C4 pour l'achat de 70 imprimantes de marque Zebra modèle RW4D-OUBA000N-09 avec station d'arrimage et câble de communication pour la billetterie électronique pour le Service de police pour un montant de 84 028,78 \$, incluant les taxes.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30453-002-74906	80 306,57 \$	Équipements spécialisés - Police et incendie - Billetterie électronique
04-13493	3 722,21 \$	- Police TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 12 mars 2010.

Adoptée

CE-2010-340

**APPROBATION DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PA NUMÉRO 5 - 4 362,47 \$ - ACCEPTATION DU DÉPÔT DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PD NUMÉRO 8 - 382 716,38 \$ - LISTE DES RÉQUISITIONS NUMÉRO 7 - 13 905,86 \$ - LISTES DES EMBAUCHES NUMÉRO 7 - 276 474,66 \$ ET NUMÉRO 54 - 1 847 \$**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité approuve la liste des pièces de comptes à payer PA numéro 5, accepte le dépôt de la liste des pièces de comptes à payer PD numéro 8, la liste des réquisitions numéro 7 ainsi que les listes des embauches numéros 7 et 54 :

Numéro de la liste	Description	Montant	Période
Liste des embauches numéro 54	Embauche de personnel temporaire	1 847,00 \$	15 au 19 février 2010

Numéro de la liste	Description	Montant	Période
Liste PA numéro 5	Pièces de comptes à payer	4 362,47 \$	22 au 26 février 2010
Liste PD numéro 8	Pièces de comptes à payer	382 716,38 \$	22 au 26 février 2010
Liste des réquisitions numéro 7	Pièces de comptes à payer	13 905,86 \$	22 au 26 février 2010
Liste des embauches numéro 7	Embauche de personnel temporaire	276 474,66 \$	15 au 19 février 2010

Un certificat du trésorier a été émis le 12 mars 2010.

Adoptée

CE-2010-341

**APPROBATION DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PA NUMÉRO 6 - 21 252,08 \$ - ACCEPTATION DU DÉPÔT DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PD NUMÉRO 9 - 368 175,17 \$ - LISTE DES RÉQUISITIONS NUMÉRO 8 - 8 476,63 \$ - LISTES DES EMBAUCHES NUMÉRO 8 - 403 960,94 \$ ET NUMÉRO 55 - 4 770 \$**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité approuve la liste des pièces de comptes à payer PA numéro 6, accepte le dépôt de la liste des pièces de comptes à payer PD numéro 9, la liste des réquisitions numéro 8 ainsi que les listes des embauches numéros 8 et 55 :

Numéro de la liste	Description	Montant	Période
Liste des embauches numéro 55	Embauche de personnel temporaire	4 770,00 \$	22 au 26 février 2010
Liste PA numéro 6	Pièces de comptes à payer	21 252,08 \$	1 <sup>er</sup> au 5 mars 2010
Liste PD numéro 9	Pièces de comptes à payer	368 175,17 \$	1 <sup>er</sup> au 5 mars 2010
Liste des réquisitions numéro 8	Pièces de comptes à payer	8 476,63 \$	1 <sup>er</sup> au 5 mars 2010
Liste des embauches numéro 8	Embauche de personnel temporaire	403 960,94 \$	22 au 26 février 2010

Un certificat du trésorier a été émis le 12 mars 2010.

Adoptée

CE-2010-342

**ACCEPTATION DU DÉPÔT DE LA LISTE DES COMMANDES C-09 POUR LA PÉRIODE DU 25 FÉVRIER AU 3 MARS 2010**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité accepte le dépôt de la liste des commandes C-09 d'un montant de 350 109,62 \$ pour la période du 25 février au 3 mars 2010.

Un certificat du trésorier a été émis le 12 mars 2010.

Adoptée

**CE-2010-343\***  
Abrogée par la  
résolution numéro  
CE-2010-1743

**SUBVENTION DE 5 000 \$ POUR TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DE LA COUR D'ÉCOLE - ÉCOLE DU VILLAGE, IMMEUBLE SAINT-PAUL - DISTRICT ÉLECTORAL D'AYLMER - STEFAN PSENAK**

**CONSIDÉRANT QUE** l'école du Village, immeuble Saint-Paul prévoit certains travaux d'aménagement de la cour d'école;

**CONSIDÉRANT QUE** l'école du Village, immeuble Saint-Paul relève de la Commission scolaire des Portages-de-l'Outaouais;

**CONSIDÉRANT QUE** l'école du Village, immeuble Saint-Paul, par l'entremise de la direction de l'école, a fait une demande de subvention;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Gatineau, par le biais du budget discrétionnaire 2009 du conseiller du district électoral d'Aylmer désire contribuer au projet d'aménagement de la cour de l'école Saint-Paul :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité recommande au conseil d'accepter de verser à la Commission scolaire des Portages-de-l'Outaouais, une subvention de 5 000 \$ pour aider au financement du projet d'aménagement de la cour de l'école du Village, immeuble Saint-Paul provenant du budget discrétionnaire 2009 du conseiller du district électoral d'Aylmer.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 5 000 \$ à l'ordre de la Commission scolaire des Portages-de-l'Outaouais, à l'attention de monsieur Jean-Claude Bouchard, directeur général, 225, rue Saint-Rédempteur, Gatineau, Québec, J8X 2T3 sur présentation d'une pièce de comptes à payer préparée par le Service des loisirs, des sports et du développement des communautés.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier sont autorisés à signer le protocole d'entente pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

<b>POSTE</b>	<b>MONTANT</b>	<b>DESCRIPTION</b>
02-79931-971	5 000 \$	Stefan Psenak - D'Aylmer - Aménagement - Contributions

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

<b>POSTE</b>	<b>DÉBIT</b>	<b>CRÉDIT</b>	<b>DESCRIPTION</b>
02-79931-692	5 000 \$		Stefan Psenak - D'Aylmer - Aménagement - Équipements non capitalisables
02-79931-971		5 000 \$	Stefan Psenak - D'Aylmer - Aménagement - Contributions

Un certificat du trésorier a été émis le 12 mars 2010.

**La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.**

Adoptée

CE-2010-344

**SUBVENTION DE 350 \$ - ORDRE DES FILLES D'ISABELLE - CERCLE 1363, SAINTE-ROSE-DE-LIMA - CÉRÉMONIE D'ACCUEIL - 24 AVRIL 2010 - DISTRICT ÉLECTORAL DE LA RIVIÈRE-BLANCHE - YVON BOUCHER**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 350 \$ à l'ordre de l'Ordre des Filles d'Isabelle, cercle 1363, Sainte-Rose-de-Lima, à l'attention de madame Lise Charette, régente, 1299, rue Couture, Gatineau, Québec, J8P 1R5, à titre de subvention pour l'organisation de la cérémonie d'accueil qui aura lieu le 24 avril 2010.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

<b>POSTE</b>	<b>MONTANT</b>	<b>DESCRIPTION</b>
02-11446-972	350 \$	Yvon Boucher - De la Rivière-Blanche - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 12 mars 2010.

Adoptée

CE-2010-345

**SUBVENTION DE 395 \$ - LES HABITATIONS PARTAGÉES DE L'OUTAOUAIS - ACTIVITÉ D'AUTOFINANCEMENT - MEMBRES DU CONSEIL**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 395 \$ à l'ordre des Habitations partagées de l'Outaouais, à l'attention de madame Josée Turcotte, directrice, 331, boulevard de la Cité-des-Jeunes, bureau 109, Gatineau, Québec, J8Y 6T3, à titre de subvention pour leur activité d'autofinancement.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

<b>POSTE</b>	<b>MONTANT</b>	<b>DESCRIPTION</b>
02-11449-972	45 \$	Marc Bureau - Maire - Subventions
02-11444-972	60 \$	Sylvie Goneau - De Bellevue - Subventions
02-11442-972	15 \$	Patsy Bouthillette - Du Carrefour-de- l'Hôpital - Subventions
02-11441-972	50 \$	Luc Angers - Des Promenades - Subventions
02-11439-972	60 \$	Nicole Champagne - De Limbour - Subventions
02-11438-972	50 \$	Denise Laferrière - De Hull-Val-Tétréau - Subventions
02-11436-972	100 \$	Mireille Apollon - De l'Orée-du-Parc - Subventions
02-11435-972	15 \$	Patrice Martin - De Wright-Parc-de-la- Montagne - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 12 mars 2010.

Adoptée

**CE-2010-346**      **SUBVENTION DE 500 \$ - CLUB LE VERSAILLES - DISTRICT ÉLECTORAL DE SAINT-RAYMOND-VANIER - PIERRE PHILION****PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 500 \$ à l'ordre du Club Le Versailles, à l'attention de madame Françoise Lefebvre, présidente, 680, boulevard Saint-Joseph, appartement 801, Gatineau, Québec, J8Y 4A9, à titre de subvention pour les activités du Club pour l'année 2010.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

<b>POSTE</b>	<b>MONTANT</b>	<b>DESCRIPTION</b>
02-11437-972	500 \$	Pierre Philion - De Saint-Raymond-Vanier - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 12 mars 2010.

Adoptée

**CE-2010-347**      **SUBVENTION DE 400 \$ - ÉCOLE DE LA MONTÉE - B.B.Q. ANNUEL - DISTRICT ÉLECTORAL DU VERSANT - JOSEPH DE SYLVA****PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 400 \$ à l'ordre de l'école de la Montée, à l'attention de madame Anick Brassard, 500, rue Joseph-Demontigny, Gatineau, Québec, J8P 7C4, à titre de subvention pour le B.B.Q. annuel qui aura lieu le 9 juin 2010.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

<b>POSTE</b>	<b>MONTANT</b>	<b>DESCRIPTION</b>
02-11443-972	400 \$	Joseph De Sylva - Du Versant - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 12 mars 2010.

Adoptée

**CE-2010-348**      **SUBVENTION DE 500 \$ - ÉCOLE MASSÉ - DISTRICT ÉLECTORAL DE LIMBOUR - NICOLE CHAMPAGNE****PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 500 \$ à l'ordre de l'école Massé, à l'attention de madame Carolyne Magny, 1, rue Saint-Alexandre, Gatineau, Québec, J8V 1A8, à titre de subvention pour la fête de fin d'année en juin 2010.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

<b>POSTE</b>	<b>MONTANT</b>	<b>DESCRIPTION</b>
02-11439-972	500 \$	Nicole Champagne - De Limbour - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 12 mars 2010.

Adoptée

CE-2010-349

**PARTICIPATION DE MADAME LA CONSEILLÈRE SYLVIE GONEAU ET MONSIEUR LE CONSEILLER JOSEPH DE SYLVA - CONGRÈS ANNUEL DE LA FÉDÉRATION CANADIENNE DES MUNICIPALITÉS - TORONTO - 28 AU 31 MAI 2010 - 4 000 \$**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise madame la conseillère Sylvie Goneau et monsieur le conseiller Joseph De Sylva à participer au 73<sup>e</sup> congrès annuel de la Fédération canadienne des municipalités qui se tiendra à Toronto du 28 au 31 mai 2010, conformément à l'article 4 de la procédure administrative SG-001-2002 - Frais de représentation des membres du conseil, colloques, journées d'études et formation.

Le trésorier est autorisé à rembourser les frais occasionnés pour ce déplacement sur présentation de pièces justificatives pour une dépense maximale de 4 000 \$, incluant les frais d'inscription.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-11100-311-30021	2 000 \$	Conseil municipal - Congrès et colloques
02-11100-311-32238	2 000 \$	Conseil municipal - Congrès et colloques

Un certificat du trésorier a été émis le 12 mars 2010.

Adoptée

CE-2010-350

**SUBVENTION DE 700 \$ - CLUB D'ÂGE D'OR LES JOYEUX COPAINS - MEMBRES DU CONSEIL**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 700 \$ à l'ordre du club d'âge d'or Les Joyeux Copains, à l'attention de madame Hélène Ricard, présidente, 49, boulevard Lionel-Émond, Gatineau, Québec, J8Y 5R6, dans le cadre des activités annuelles du club.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-11449-972	125 \$	Marc Bureau - Maire - Subventions
02-11432-972	100 \$	André Laframboise - De Lucerne - Subventions
02-11435-972	150 \$	Patrice Martin - De Wright-Parc-de-la-Montagne - Subventions
02-11445-972	25 \$	Stéphane Lauzon - Du Lac-Beauchamp - Subventions
02-11441-972	50 \$	Luc Angers - Des Promenades - Subventions
02-11439-972	25 \$	Nicole Champagne - De Limbour - Subventions
02-11438-972	25 \$	Denise Laferrière - De Hull-Val-Tétreau - Subventions
02-11437-972	100 \$	Pierre Phillion - De Saint-Raymond-Vanier - Subventions
02-11436-972	50 \$	Mireille Apollon - De l'Orée-du-Parc - Subventions
02-11434-972	50 \$	Maxime Tremblay - Du Plateau-Manoir-des-Trembles - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 16 mars 2010.

Adoptée

CE-2010-351

**PARTICIPATION DES MEMBRES DU CONSEIL À UNE ACTIVITÉ DU CLUB OPTIMISTE DE GATINEAU LE 27 MARS 2010****PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise madame la conseillère Sylvie Goneau, monsieur le conseiller Stéphane Lauzon ainsi que monsieur le conseiller Joseph De Sylva à participer à une activité du Club optimiste de Gatineau qui aura lieu le 27 mars 2010.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 120 \$ à l'ordre du Club Optimiste de Gatineau, à l'attention de monsieur Marc Toutloff, C. P. 82007, Gatineau, Québec, J8T 8B0 pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-11443-972	40 \$	Joseph De Sylva - Du Versant - Subventions
02-11445-972	40 \$	Stéphane Lauzon - Du Lac-Beauchamp - Subventions
02-11444-972	40 \$	Sylvie Goneau - De Bellevue - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 16 mars 2010.

Adoptée

CE-2010-352

**ABROGATION DE LA RÉOLUTION NUMÉRO CE-2009-701 - PROMOTION À L'ESSAI ET PERMANENCE DE MONSIEUR ROBERT BEAULNE AU POSTE DE PRÉPOSÉ AUX BORNES-FONTAINES À LA DIVISION DES AQUEDUCS, DES ÉGOUTS ET DU DRAINAGE DE SURFACE - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS**

**CONSIDÉRANT QUE** ce comité, par sa résolution numéro CE-2009-701 en date du 29 avril 2009, acceptait la promotion à l'essai et la permanence de monsieur Robert Beaulne au poste de préposé aux bornes-fontaines à la Division des aqueducs, des égouts et du drainage de surface du Service des travaux publics (poste numéro STP-BLE-070 au plan d'effectifs des cols bleus);

**CONSIDÉRANT QUE** monsieur Robert Beaulne a demandé au Service des ressources humaines de réintégrer son poste d'opérateur B au Service des travaux publics, et ce, conformément à l'article 21.04 b) de la convention collective des cols bleus de la Ville de Gatineau :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité abroge sa résolution numéro CE-2009-701 en date du 29 avril 2009 de façon à réintégrer monsieur Robert Beaulne à son poste d'opérateur B au Service des travaux publics, et ce, conformément à l'article 21.04 b) de la convention collective des cols bleus de la Ville de Gatineau.

Adoptée

CE-2010-353

**MUTATION À L'ESSAI ET PERMANENCE DE MONSIEUR RAYMOND DAGENAIS AU POSTE DE PRÉPOSÉ AUX BORNES FONTAINES À LA DIVISION DES AQUEDUCS, DES ÉGOUTS ET DU DRAINAGE DE SURFACE - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS**

**CONSIDÉRANT QUE** le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste de préposé aux bornes-fontaines à la Division des aqueducs, des égouts et du drainage de surface au Service des travaux publics (poste numéro STP-BLE-070 au plan d'effectifs des cols bleus), selon les normes et pratiques en vigueur :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte la mutation à l'essai et la permanence de monsieur Raymond Dagenais au poste de préposé aux bornes-fontaines à la Division des aqueducs, des égouts et du drainage de surface du Service des travaux publics.

Le salaire de monsieur Raymond Dagenais sera établi à la classe 4 de l'échelle salariale de la convention collective des cols bleus de la Ville de Gatineau.

Monsieur Raymond Dagenais est assujettie à une période d'essai de 60 jours. Sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

La permanence à ce poste lui sera accordée de plein droit conditionnellement à ce que la période d'essai soit complétée et que la période d'essai du titulaire antérieur soit complétée, conformément aux dispositions de l'article 21.04 de la convention collective des employés cols bleus de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-22290-114 – Bornes-fontaines – Salaires – Réguliers – Cols bleus.

Un certificat du trésorier a été émis le 12 mars 2010.

Adoptée

CE-2010-354

**ENGAGEMENT À L'ESSAI ET PERMANENCE DE MADAME NICOLE MORIN AU POSTE DE SECRÉTAIRE I - SECTION DES LOISIRS, DES SPORTS ET DU DÉVELOPPEMENT DES COMMUNAUTÉS - CENTRE DE SERVICES DE HULL**

**CONSIDÉRANT QUE** le Service des ressources humaines a été autorisé à combler un poste de secrétaire I à la Section des loisirs, des sports et du développement des communautés du centre de services de Hull (poste numéro CSH-BLC-023 au plan d'effectifs des cols blancs), selon les normes et pratiques en vigueur :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte l'engagement à l'essai et la permanence de madame Nicole Morin au poste de secrétaire I à la Section des loisirs, des sports et du développement des communautés du centre de services de Hull.

Le salaire de madame Nicole Morin sera celui de la classe 4, 6<sup>e</sup> échelon de l'échelle salariale des cols blancs de la Ville de Gatineau.

Madame Nicole Morin est assujettie à une période d'essai de trois mois. Sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Services des ressources humaines.

La permanence à ce poste lui sera accordée de plein droit conditionnellement à ce que la période d'essai soit complétée, conformément aux dispositions des articles 5.04 et 5.07 de la convention collective des employés cols blancs de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-71012-112 – Administration – Loisirs – Hull – Réguliers – Cols blancs.

Un certificat du trésorier a été émis le 12 mars 2010.

Adoptée

CE-2010-355

**ENGAGEMENT À L'ESSAI ET PERMANENCE DE MADAME KARINE PERRON-FOURNEL AU POSTE D'INSPECTRICE AUX REQUÊTES - DIVISION DE L'URBANISME - CENTRE DE SERVICES DE GATINEAU**

**CONSIDÉRANT QUE** le Service des ressources humaines a été autorisé à combler un poste d'inspecteur(trice) aux requêtes à la Division de l'urbanisme du centre de services de Gatineau (poste numéro CSG-BLC-033 au plan d'effectifs des cols blancs), selon les normes et pratiques en vigueur :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte l'engagement à l'essai et la permanence de madame Karine Perron-Fournel au poste d'inspectrice aux requêtes à la Division de l'urbanisme du centre de services de Gatineau.

Le salaire de madame Karine Perron-Fournel sera celui de la classe 9, 1<sup>er</sup> échelon de l'échelle salariale des cols blancs de la Ville de Gatineau.

Madame Karine Perron-Fournel est assujettie à une période d'essai de trois mois. Sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

La permanence à ce poste lui sera accordée de plein droit conditionnellement à ce que la période d'essai soit complétée, conformément aux dispositions des articles 5.04 et 5.07 de la convention collective des employés cols blancs de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-61230-112 – Gatineau – Permis et gestion du développement – Réguliers – Cols blancs.

Un certificat du trésorier a été émis le 12 mars 2010.

Adoptée

CE-2010-356

**ENGAGEMENT À L'ESSAI ET PERMANENCE DE MONSIEUR LUC LANOIS AU POSTE DE TECHNICIEN AUX PLAINTES ET REQUÊTES EN CIRCULATION ET SÉCURITÉ ROUTIÈRE - SECTION DE LA CIRCULATION ET DE LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE - DIVISION DE LA PLANIFICATION ET DES SERVICES TECHNIQUES - SERVICE DES INFRASTRUCTURES**

**CONSIDÉRANT QUE** le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste de technicien aux plaintes et requêtes en circulation et sécurité routière à la Section de la circulation et de la sécurité routière de la Division de la planification et des services techniques du Service des infrastructures (poste numéro SIS-BLC-032 au plan d'effectifs des cols blancs), selon les normes et pratiques en vigueur :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte l'engagement à l'essai et la permanence de monsieur Luc Lanois au poste de technicien aux plaintes et requêtes en circulation et sécurité routière à la Section de la circulation et de la sécurité routière de la Division de la planification et des services techniques du Service des infrastructures (poste numéro SIS-BLC-032 au plan d'effectifs des cols blancs).

Le salaire de monsieur Luc Lanois sera celui de la classe 7, 2<sup>e</sup> échelon de l'échelle salariale des cols blancs de la Ville de Gatineau.

Monsieur Luc Lanois est assujetti à une période d'essai de trois mois. Sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

La permanence à ce poste lui sera accordée de plein droit conditionnellement à ce que la période d'essai soit complétée, conformément aux dispositions des articles 5.04 et 5.07 de la convention collective des employés cols blancs de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-30120-112 – Administration – Division des réseaux et d'aménagement urbain – Réguliers – Cols blancs.

Un certificat du trésorier a été émis le 12 mars 2010.

Adoptée

**CE-2010-357**

**ENGAGEMENT À L'ESSAI ET PERMANENCE DE MONSIEUR MARIO CARON AU POSTE DE TECHNICIEN AUX PLAINTES ET REQUÊTES - DIVISION DE LA PLANIFICATION ET DES SERVICES TECHNIQUES - SERVICE DES INFRASTRUCTURES**

**CONSIDÉRANT QUE** le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste de technicien aux plaintes et requêtes à la Division de la planification et des services techniques du Service des infrastructures (poste numéro SIS-BLC-041 au plan d'effectifs des cols blancs), selon les normes et pratiques en vigueur :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte l'engagement à l'essai et la permanence de monsieur Mario Caron au poste de technicien aux plaintes et requêtes à la Division de la planification et des services techniques du Service des infrastructures (poste numéro SIS-BLC-041 au plan d'effectifs des cols blancs).

Le salaire de monsieur Mario Caron sera celui de la classe 7, 5<sup>e</sup> échelon de l'échelle salariale des cols blancs de la Ville de Gatineau.

Monsieur Mario Caron est assujetti à une période d'essai de trois mois. Sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

La permanence à ce poste lui sera accordée de plein droit conditionnellement à ce que la période d'essai soit complétée, conformément aux dispositions des articles 5.04 et 5.07 de la convention collective des employés cols blancs de la Ville de Gatineau et conditionnellement à la permanence de monsieur Luc Lavoie au poste de d'inspecteur à la gestion des matières résiduelles, prévue le 14 mars 2010.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-30120-112 – Administration – Division des réseaux et d'aménagement urbain – Réguliers – Cols blancs.

Un certificat du trésorier a été émis le 12 mars 2010.

Adoptée

**CE-2010-358**

**ENGAGEMENT ET PERMANENCE DE MONSIEUR MARTIN THIBAUT - SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE**

**CONSIDÉRANT QUE** le Service des ressources humaines a été autorisé à combler un poste de pompier à la Division des opérations du Service de sécurité incendie (poste numéro INC-POM-077 au plan d'effectifs des pompiers), selon les normes et pratiques en vigueur;

**CONSIDÉRANT QUE** le Service des ressources humaines doit combler les postes réguliers selon l'ordre de la liste des pompiers temporaires établi, conformément à l'article 11.2 de la convention collective des pompiers et pompières de la Ville de Gatineau;

**CONSIDÉRANT QUE** la permanence dans les postes de pompiers réguliers est attribuée selon l'ordre de la liste des pompiers temporaires et conditionnellement à la réussite d'une période d'essai, le cas échéant :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte l'engagement et la permanence de monsieur Martin Thibault au poste de pompier au Service de sécurité incendie.

Le salaire de monsieur Martin Thibault sera celui de la classe 5 de l'échelle salariale des pompiers et pompières de la Ville de Gatineau et la date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

La permanence à ce poste lui sera accordée de plein droit au poste de pompier régulier lorsqu'un poste sera libéré de toute condition liée à une période de probation comme stipulé à l'article 11.12 de la convention collective des pompiers et pompières de la Ville de Gatineau, et ce, selon l'ordre de la liste des pompiers temporaires.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-22200-113 – Combat des incendies – Réguliers – Pompiers.

Un certificat du trésorier a été émis le 12 mars 2010.

Adoptée

**CE-2010-359\***

**MODIFICATIONS À LA STRUCTURE ORGANISATIONNELLE - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS**

**CONSIDÉRANT** l'analyse des besoins effectuée par la direction du Service des travaux publics :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité recommande au conseil d'accepter les modifications suivantes à la structure organisationnelle du Service des travaux publics :

- abolir le poste de journalier I (poste numéro STP-BLE-138 au plan d'effectifs des cols bleus) à la Division de la gestion de la flotte et des équipements du secteur centre-ouest, sous la gouverne du contremaître;
- créer un poste de concierge, Atelier mécanique (poste numéro STP-BLE-372 au plan d'effectifs des cols bleus) à la Division de la gestion de la flotte et des équipements, sous la gouverne du contremaître.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-30810-114 – Général – Ateliers mécaniques – Réguliers – Cols bleus.

Un certificat du trésorier a été émis le 15 mars 2010.

**La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.**

Adoptée

**CE-2010-360**

**MUTATION À L'ESSAI ET PERMANENCE DE MONSIEUR PHILIPPE GAGNÉ AU POSTE DE TECHNICIEN ADMINISTRATIF AU DÉVELOPPEMENT DES RÉSEAUX - DIVISION DES RÉSEAUX ET DES AMÉNAGEMENTS URBAINS - SERVICE DES INFRASTRUCTURES**

**CONSIDÉRANT QUE** le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste de technicien(ne) administratif(ve) au développement des réseaux à la Division des réseaux et des aménagement urbains du Service des infrastructures (poste numéro SIS-BLC-019 au plan d'effectifs des cols blancs), selon les normes et pratiques en vigueur :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte la mutation à l'essai et la permanence de monsieur Philippe Gagné au poste de technicien administratif au développement des réseaux à la Division des réseaux et des aménagements urbains du Service des infrastructures.

Le salaire de monsieur Philippe Gagné sera celui de la classe 8, 6<sup>e</sup> échelon de l'échelle salariale des cols blancs de la Ville de Gatineau.

Monsieur Philippe Gagné est assujéti à une période d'adaptation de trois mois. Sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

La permanence à ce poste lui sera accordée de plein droit conditionnellement à ce que la période d'adaptation soit complétée, conformément aux dispositions de l'article 10.14 de la convention collective des employés cols blancs de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-30120-112 – Administration – Division des réseaux et des aménagements urbains – Réguliers – Cols blancs.

Un certificat du trésorier a été émis le 12 mars 2010.

Adoptée

**CE-2010-361**

**MUTATION ET PERMANENCE DE MADAME SYLVIE GENDRON AU POSTE DE COMMIS-CAISSIÈRE - CENTRE DE SERVICES DE HULL**

**CONSIDÉRANT QUE** le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste de commis-caissier au centre de services de Hull (poste numéro CSH-BLC-029 au plan d'effectifs des cols blancs), selon les normes et pratiques en vigueur :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte la mutation et la permanence de madame Sylvie Gendron au poste de commis-caissière au centre de services de Hull (poste numéro CSH-BLC-029 au plan d'effectifs des cols blancs).

Le salaire de madame Sylvie Gendron sera celui de la classe 3, 3<sup>e</sup> échelon de l'échelle salariale des cols blancs de la Ville de Gatineau.

Madame Sylvie Gendron est assujétiée à une période d'adaptation de trois mois. Sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

La permanence à ce poste lui sera accordée de plein droit conditionnellement à ce que la période d'adaptation soit complétée, conformément aux dispositions de l'article 10.14 de la convention collective des employés cols blancs de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-13220-112 – Centre de services de Hull – Réguliers – Cols blancs.

Un certificat du trésorier a été émis le 12 mars 2010.

Adoptée

**CE-2010-362**

**MUTATION ET PERMANENCE DE MADAME SOUAD MAKNI AU POSTE D'ANALYSTE DE SYSTÈME I - SERVICE DE L'INFORMATIQUE**

**CONSIDÉRANT QUE** le Service des ressources humaines a été autorisé à combler un poste d'analyste de système I au Service de l'informatique (poste numéro INF-BLC-039 au plan d'effectifs des cols blancs), selon les normes et pratiques en vigueur :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte la mutation et la permanence de madame Souad Makni au poste d'analyste de système I au Service de l'informatique.

Le salaire de madame Souad Makni sera celui de la classe 10, 6<sup>e</sup> échelon de l'échelle salariale des cols blancs de la Ville de Gatineau.

Madame Souad Makni est assujettie à une période d'adaptation de trois mois. Sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

La permanence à ce poste lui sera accordée de plein droit conditionnellement à ce que la période d'adaptation soit complétée, conformément aux dispositions de l'article 10.14 de la convention collective des employés cols blancs de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-13440-112 – Service de l'informatique – Développement – Réguliers – Cols blancs.

Un certificat du trésorier a été émis le 12 mars 2010.

Adoptée

CE-2010-363

**MUTATION ET PERMANENCE DE MADAME JOCELYNE LISE TRUDEL AU POSTE DE COMMIS ADMINISTRATIVE - DIVISION DES ENQUÊTES CRIMINELLES - SERVICE DE POLICE**

**CONSIDÉRANT QUE** le Service des ressources humaines a été autorisé à combler un poste de commis administratif(ve) à la Division des enquêtes criminelles du Service de police (poste numéro POL-BLC-054 au plan d'effectifs des cols blancs), selon les normes et pratiques en vigueur :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte la mutation et la permanence de madame Jocelyne Lise Trudel au poste de commis administrative à la Division des enquêtes criminelles du Service de police.

Le salaire de madame Jocelyne Lise Trudel sera celui de la classe 3, 6<sup>e</sup> échelon de l'échelle salariale des employés cols blancs de la Ville de Gatineau.

Madame Jocelyne Lise Trudel est assujettie à une période d'adaptation de trois mois. Sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

La permanence à ce poste lui sera accordée de plein droit conditionnellement à ce que la période d'adaptation soit complétée, conformément aux dispositions de l'article 10.14 de la convention collective des employés cols blancs de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-21200-112 – Enquêtes criminelles – Réguliers – Cols blancs.

Un certificat du trésorier a été émis le 12 mars 2010.

Adoptée

CE-2010-364

**PROMOTION À L'ESSAI ET PERMANENCE DE MADAME KELLY LACROIX AU POSTE DE SERGENT-DÉTECTIVE - DIVISION DES ENQUÊTES CRIMINELLES - SERVICE DE POLICE - PROMOTION À L'ESSAI ET PERMANENCE DE MONSIEUR MARC BASTIEN AU POSTE DE SERGENT ET ENGAGEMENT À L'ESSAI ET PERMANENCE DE MONSIEUR NICOLAS TELLIER AU POSTE D'AGENT À LA DIVISION DE LA GENDARMERIE - SERVICE DE POLICE**

**CONSIDÉRANT QUE** le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste de sergent-détective à la Division des enquêtes criminelles et les postes de sergent et d'agent à la Division de la gendarmerie du Service de police (postes numéros POL-POL-297, POL-POL-037 et POL-POL-126 au plan d'effectifs des policiers et policières), selon les normes et pratiques en vigueur :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte la promotion à l'essai et la permanence de madame Kelly Lacroix au poste de sergent-détective à la Division des enquêtes criminelles, la promotion à l'essai et la permanence de monsieur Marc Bastien au poste de sergent ainsi que l'engagement à l'essai et la permanence de monsieur Nicolas Tellier au poste d'agent à la Division de la gendarmerie du Service de police.

Madame Kelly Lacroix et messieurs Marc Bastien et Nicolas Tellier sont assujettis à une période d'essai de six mois puisqu'une période de six mois de services continus à titre de sergent-détective, de sergent et d'agent a été retranchée de la période d'essai initiale de 12 mois comme stipulé à l'article 12.1g) de la convention collective des policiers et policières de la Ville de Gatineau.

La date d'entrée en fonction de madame Kelly Lacroix et de messieurs Marc Bastien et Nicolas Tellier est le 1<sup>er</sup> février 2010 afin de respecter le nombre d'effectifs de 348 policiers autorisé par le conseil municipal de la Ville de Gatineau et reconnu par le ministère de la Sécurité publique du Québec.

Le salaire de madame Kelly Lacroix sera celui de la classe SD, le salaire de monsieur Marc Bastien sera celui de la classe S et le salaire de monsieur Nicolas Tellier sera celui de la classe 5 de la convention collective des policiers et policières de la Ville de Gatineau.

La permanence aux postes de sergent-détective, sergent et agent sera respectivement accordée à madame Kelly Lacroix, monsieur Marc Bastien et monsieur Nicolas Tellier de plein droit conditionnellement à ce que la période d'essai soit complétée, conformément aux dispositions de l'article 12.1g) de la convention collective des policiers et policières de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires 02-21200-111 – Service de police – Enquêtes – Rémunération régulière – Policiers et 02-21400-111 – Service de police – Gendarmerie – Rémunération régulière – Policiers.

Un certificat du trésorier a été émis le 15 mars 2010.

Adoptée

CE-2010-365

**PROMOTION ET PERMANENCE DE MONSIEUR RICHARD ST-JEAN AU POSTE DE CONTREMAÎTRE DE RELÈVE - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS**

**CONSIDÉRANT QUE** monsieur Richard St-Jean occupe par intérim des fonctions de contremaître depuis avril 2009;

**CONSIDÉRANT QUE** le Service des ressources humaines a été autorisé à combler un poste de contremaître de relève au Service des travaux publics (poste STP-CAD-061 au plan d'effectifs des cadres), selon les normes et pratiques en vigueur :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte la promotion et la permanence de monsieur Richard St-Jean au poste de contremaître de relève au Service des travaux publics (poste numéro STP-CAD-061 au plan d'effectifs des cadres).

Monsieur Richard St-Jean est assujéti à une période d'essai de 12 mois. Sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Monsieur Richard St-Jean est assujéti à l'ensemble des conditions de travail des employés cadres de la Ville de Gatineau.

Le salaire de monsieur Richard St-Jean sera celui de la classe 2, 6<sup>e</sup> échelon de l'échelle salariale des cadres de la Ville de Gatineau.

La permanence à ce poste lui sera accordée de plein droit conditionnellement à ce que la période d'essai soit complétée, conformément aux dispositions du recueil des conditions d'emploi des cadres de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-30110-115 – Service des travaux publics – Réguliers – Cadres.

Un certificat du trésorier a été émis le 15 mars 2010.

Adoptée

**CE-2010-366**

**DÉMISSION DE MESDAMES ANIK THIBAUT, MICHELINE AL-KOUTSI ET DE MESSIEURS DENIS COLLERETTE ET MARTIN LACHAPELLE - DIVERS SERVICES**

**CONSIDÉRANT QUE** mesdames Anik Thibault, Micheline Al-Koutsi et messieurs Denis Collerette et Martin Lachapelle ont déposé leur démission :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise le trésorier à payer les montants qui leurs sont dus.

<b>NOM DE L'EMPLOYÉ</b>	<b>SERVICE</b>	<b>DATE PRÉVUE DE LA DÉMISSION</b>
Anik Thibault, commis administrative	Service des finances	24 février 2010
Micheline Al-Koutsi, secrétaire II	Service des arts de la culture et des lettres	26 février 2010
Denis Collerette, coordonnateur de programmes	Service de l'urbanisme et du développement durable	17 mars 2010
Martin Lachapelle, coordonnateur	Service des infrastructures	12 février 2010

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires des services concernés, et ce, jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

Les autorités municipales profitent de l'occasion pour remercier mesdames Anik Thibault, Micheline Al-Koutsi et messieurs Denis Collerette et Martin Lachapelle pour leurs services à la Ville de Gatineau.

Un certificat du trésorier a été émis le 15 mars 2010.

Adoptée

**CE-2010-367**      **ABROGATION DE LA RÉSOLUTION NUMÉRO CE-2010-150 - EMPLOYÉ 104100**

**CONSIDÉRANT QUE** la résolution numéro CE-2010-150 a été adoptée par le comité exécutif de la Ville lors de la séance ordinaire du 3 février 2010;

**CONSIDÉRANT** le dévoilement de faits nouveaux après l'adoption de cette résolution;

**CONSIDÉRANT QUE** les représentants du Service des ressources humaines et du Service des travaux publics entérinent les recommandations suite à la nouvelle enquête :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité abroge la résolution numéro CE-2010-150 en date du 3 février 2010.

Adoptée

**CE-2010-368**      **CONGÉDIEMENT - EMPLOYÉE 107597**

**CONSIDÉRANT QU'**une enquête a été menée par les représentants de la Ville de Gatineau;

**CONSIDÉRANT QUE** l'enquête a révélé que l'employé 107597 a fait de fausses déclarations pour se soustraire de l'assignation temporaire et a effectué des activités incompatibles avec ses limitations fonctionnelles;

**CONSIDÉRANT QUE** l'employé 107597 a violé l'article 2 a) du Code d'éthique de la Ville ainsi que ses valeurs organisationnelles, notamment en ce qui a trait à la valeur d'éthique et justice;

**CONSIDÉRANT QUE** les gestes posés par l'employé 107597 rompent définitivement le lien de confiance avec la Ville de Gatineau;

**CONSIDÉRANT** l'ensemble des faits analysés ainsi que l'état actuel de la jurisprudence en droit du travail;

**CONSIDÉRANT QUE** les représentants du Service des ressources humaines et du Service des travaux publics entérinent les recommandations suite à l'enquête :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité entérine le congédiement de l'employé 107597.

La date de fin d'emploi sera déterminée par la Division des parcs et des espaces verts en collaboration avec le Service des ressources humaines et conformément à la convention collective.

Un certificat du trésorier a été émis le 15 mars 2010.

Adoptée

**CE-2010-369**      **SOUMISSION 2010 SP 071 - REJET DE SOUMISSION - FOURNITURE DE SACS DE PAPIER BIODÉGRADABLES POUR LES MATIÈRES COMPOSTABLES**

**CONSIDÉRANT QUE** la Division de l'approvisionnement de la Ville de Gatineau a lancé, le 25 février 2010, un appel d'offres public pour la fourniture de sacs de papier biodégradables pour les matières compostables;

**CONSIDÉRANT QU'**une seule soumission a été reçue avant la date et l'heure limites de dépôt des soumissions et que cette dernière n'est pas conforme puisque le soumissionnaire a déposé une offre partielle contrairement aux exigences des documents d'appel d'offres;

**CONSIDÉRANT QUE** l'article 60 du Règlement numéro 14-2001 concernant la régie interne du conseil, des commissions et du comité plénier ainsi que le partage des fonctions entre le conseil et le comité exécutif, comme amendé, accorde au comité exécutif le pouvoir d'accorder tout contrat assujéti à la procédure d'appel d'offres;

**CONSIDÉRANT QU'**il y a donc lieu que la position de la Ville soit exprimée par le comité exécutif, autorité compétente et décisionnelle en matière d'appel d'offres et d'octroi des contrats pouvant en découler :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité rejette la soumission reçue dans le cadre de l'appel d'offres 2010 SP 071 et autorise la Division de l'approvisionnement du Service des finances à procéder au lancement d'un nouvel appel d'offres public.

Adoptée

CE-2010-370

**CONFIRMER LE MANDAT ACCORDÉ PAR LE SERVICE DES AFFAIRES JURIDIQUES À LA FIRME DUNTON RAINVILLE POUR SERVICES PROFESSIONNELS AFIN DE REPRÉSENTER ET ASSISTER LA VILLE DE GATINEAU DANS LE DOSSIER DU CENTRE SPORTIF - DISTRICT ÉLECTORAL DU VERSANT - JOSEPH DE SYLVA**

**CONSIDÉRANT QU'**en date du 11 mars 2008, la Ville de Gatineau a octroyé le contrat de conception et de construction du centre sportif de Gatineau à la firme Decarel inc. suite à l'appel d'offres 2007 SP 100 A;

**CONSIDÉRANT** les retards dans le projet et les difficultés contractuelles existantes;

**CONSIDÉRANT QUE** dans les dernières semaines, plusieurs hypothèques légales des personnes ayant participé à la construction du centre sportif ont été publiées au Registre foncier, grevant ainsi le centre sportif, et que des préavis d'exercice d'un recours hypothécaire ont été également signifiés à la Ville et publiés au Registre foncier;

**CONSIDÉRANT QU'**il y a lieu de confirmer le mandat de la firme Dunton Rainville afin d'assister et de représenter les intérêts de la Ville de Gatineau dans le dossier du centre sportif :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité confirme le mandat accordé à la firme Dunton Rainville pour services professionnels afin de représenter les intérêts de la Ville de Gatineau dans le dossier du centre sportif.

Les honoraires seront pris à même le poste budgétaire – 02-12200-412 – Affaires juridiques – Services juridiques, et ce, jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

Un certificat du trésorier a été émis le 16 mars 2010.

Adoptée

---

**MARC BUREAU**  
Maire et président  
Comité exécutif

---

**M<sup>c</sup> SUZANNE OUELLET**  
Greffier et secrétaire  
Comité exécutif